

No 25.

Monsieur

m'estant informé reij qu'il est fort necessaire
pour un étranger qui voudra s'arrestez
dans quelque armee comme volontaire de
porter avec soy quelque recommandation
ou adresses au General. Si m'ayant refusé
d'aller tout droit dans l'armee impériale
en esperance que il se donnera une bataille
pour faciliter la paix, qui je craigne reij.
Je prend mon recours a la bonté de S Alteſſe
Monsieur notre maistre & a nostre amitie
esperant par vostre sollicitation d'obtenir
une recommandation a Mons Mander, &
si son Alteſſe venoit a me refuser comme je
n'espere pas le vous souffrerez me vouloir
faire nuoir une paix port absolue d'autoritatis
comme Capitaine quatre ans dans le Régiment
de Mons de Genveraert & me le faire tenir
a Cologne par Mons de Gelderbeek. Mais
vous m'obligerez infiniment par la même en

de



De m' enoyer la Cuite promise de ces deux
airs Hakkens qu' auz en de S' Ech
l' Ambassadeur de Denemarck de
vant son parlement d'Amsterdam.
Je luy ai fait le souvenir de ce meur apud
l' il vous a promis, Verre que vous
l' aurez bien fait de denemarck & vous allez
que le vous enverrai un de Veneze ou il
est a trouer en quantite. J' garderai
par tout ou le vaudray moyens a faire
lesmoiuner & honneur comme le suis

Monsieur

ostre tres chaste & affectionne
Mallet

Dalper

Munster le 29 de Juillet

1647

St. Maartens

Monsieur ont Huygens bij de
Semleguame, Ca. 5 Ma. Okt.
Sir, I Scire faire de Mr. Steff
Mansz le Zm a orang
a

A laie
Ck.



1607 9